



Gestion d'un crédit à la consommation ou d'un crédit étudiant

Par **Chiotier**, le **08/01/2014** à **21:20**

Bonjours, ou bonsoirs, j'aimerais savoir si il est possible de placer légalement sur des comptes [à termes ou non] (autres que les comptes courants ne rapportant pas d'intérêt) l'argent tiré d'un prêt (un crédit à la consommation, ou un crédit étudiant par exemple).

Merci d'avance.

Par **louison123**, le **09/01/2014** à **10:23**

Quel est le but de la manoeuvre ? les comptes à terme ne rapportent rien, autant rembourser tout ou partie du crédit en cours.

Par **Chiotier**, le **09/01/2014** à **18:02**

L'argent tiré du prêt serait placé sur un compte rapportant de l'argent grâce aux intérêts (CEL, PEL, livret A), le prêt serait quant-à lui remboursé en plusieurs années.
Exemple :

Monsieur X prend un prêt de 2500€ auprès de la Banque Y. Il place ses 2500€ sur un PEL qui existe déjà depuis peu. Au bout d'un an les 2500€ lui aurons donc rapporté les 2,11% d'intérêts (soit 52,75€). Pendant ce temps là, Monsieur X rembourserait mensuellement 69,44€ pour son prêt à taux 0 étalé sur 36 mois. Au bout d'un mois il aura donc remboursé 833,33€ depuis son compte courant et aura 2552,75€ sur son PEL. La seconde année il remboursera encore 833,33€ et aura 2606.61€ sur son PEL (soit 106,61€ de plus qu'au départ). La troisième et dernière année de son prêt il remboursera les 833,34€ restant, et aura 2661.61€ sur son PEL. La quatrième année il aura 2717.77€ sur son PEL. Ayant remboursé les 2500€ du prêt par de petites sommes mensuellement, il faut considérer que Monsieur X n'avait pas les moyens de mettre 2500€ sur son PEL d'un coup sans faire de prêt (il n'aurait ainsi pas pu profiter des intérêts complet sur cette somme). Monsieur X à donc gagné 217.77€ en 4 ans grâce à une somme qui ne lui appartenait pas.

Vous comprenez mieux? http://www.legavox.fr/images/btn_repondre.png

Par **Chiotier**, le **09/01/2014** à **18:07**

"Au bout d'un mois il aura donc remboursé 833,33€ depuis son compte courant et aura 2552,75€ sur son PEL."

Au bout d'un an, pardon

Par **louison123**, le **10/01/2014** à **13:07**

pas besoin de démonstration, si vous empruntez à 0% et que vous placez l'argent à +0 %, cela rapporte. sauf que des prêts à 0%, ben je vois pas....

Par **Chiotier**, le **13/01/2014** à **16:42**

Il y en a dans ma banque, et sans conditions d'obtentions.